



## TRANSPORTS SCOLAIRES

### Demande de création d'un point d'arrêt

*Votre demande sera étudiée par le Pôle Transports scolaires de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Celui-ci s'assurera du respect du règlement intérieur, des conditions de création de point d'arrêt (interdistance, seuil minimal 3 élèves par point d'arrêt, validation sous réserve d'une utilisation de 3 jours par semaine pendant le 1<sup>er</sup> trimestre) et de sécurité avant une éventuelle validation.*

*Les demandes de création de point d'arrêt faites après le 15 juin seront étudiées mais sans engagement pour la rentrée.*

*Aucune demande ne sera étudiée après le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire.*

*Une réponse positive ou négative sera apportée par courrier.*

#### LE REPRESENTANT LEGAL

NOM : .....

ADRESSE : .....

CP : |\_|\_|\_|\_| COMMUNE : .....

TEL : ..... EMAIL : .....

#### L'ELEVE

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : .....

COMMUNE DE L'ETABLISSEMENT : .....

CLASSE : .....

#### L'ARRET SOUHAITE

ADRESSE : .....

CP : |\_|\_|\_|\_| COMMUNE : .....

 Si votre demande est refusée et que la proposition de point d'arrêt existant au plus proche de votre domicile ne vous convient pas, vous devez annuler l'inscription de votre (vos) enfant(s) auprès du Pôle Transports scolaires de Clisson Sèvre et Maine Agglo en complétant le formulaire de résiliation que vous pouvez télécharger sur le site internet [heoh-mobilite.fr](http://heoh-mobilite.fr)

Ce formulaire est à compléter et à retourner signé à l'adresse ci-dessous ou par mail

**CLISSON, SEVRE & MAINE AGGLO**

**Service Transports et Mobilité**

13 rue des Ajoncs – 44190 CLISSON

Tél. 02 40 54 54 66 – [transports.scolaires@clissonsevremaine.fr](mailto:transports.scolaires@clissonsevremaine.fr)